



AVIS DE CONFORMITÉ

Panel d'élèves de petite section recrutés en 2021

Service producteur : Ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports – Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp).

Opportunité : avis favorable émis le 11 mars 2021 par la Commission « Services publics et services aux publics »

Réunion du Comité du label du 29 septembre 2021 (commission « Ménages »)

| | |
|---|--|
| Commission | Ménages |
| Type d'avis | Conformité |
| Label d'intérêt général et de qualité statistique | Oui |
| Caractère obligatoire | Oui |
| Période de validité | Années scolaires 2021-2022 à 2023-2024 |
| Périodicité | Annuelle |
| Publication JO | Oui |

Descriptif de l'opération

Cette enquête est à l'initiative de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp) pour prolonger les travaux sur les panels précédents qui ne commençaient qu'à l'entrée en CP. Elle s'inscrit dans le cadre de la réalisation d'études et de statistiques qui contribuent au débat public, à l'aide au pilotage en matière d'éducation et à l'évaluation du système éducatif.

Ce nouveau panel du premier degré a pour objectif principal de décrire et d'expliquer les parcours et les performances scolaires des élèves depuis l'entrée en classe maternelle jusqu'à l'entrée en sixième, puis au collège et au lycée. Le suivi d'une telle cohorte permettra d'éclairer le système éducatif sur les parcours et les performances scolaires des élèves en lien avec notamment le milieu socio-économique et familial de l'élève et son environnement éducatif dans et hors l'école. En particulier, la mise en place d'un panel de petite section permettra de suivre les trajectoires scolaires des élèves dès l'âge de l'instruction obligatoire, abaissé depuis la rentrée scolaire de 2019 de six ans à trois ans (loi du 26 juillet 2019).

Depuis le début des années soixante-dix, la Depp analyse les trajectoires des élèves et l'évolution de leur niveau d'acquis en suivant dans le temps des cohortes d'élèves. Il s'agit du premier panel d'élèves recrutés en classe maternelle. Il succède à trois panels d'entrants en cours préparatoire. Les panels sont des éléments essentiels de l'appréciation que peut porter le ministère sur l'efficacité du système éducatif en ce qu'ils sont indispensables à l'analyse de l'égalité des chances des élèves, et de son évolution dans le temps tout au long de leurs parcours scolaires. À cet égard, les panels ont donné lieu à de multiples rapports, publications, études scientifiques et mobilisations de ses résultats par les corps d'inspection et de contrôle.

Il s'agit d'un panel de 35 000 élèves scolarisés en petite section dans une école publique ou privée sous contrat à la rentrée scolaire 2021 en France métropolitaine et DROM (hors Mayotte). L'échantillon sera tiré dans l'Outil numérique pour la direction d'école (Onde). L'échantillon du panel 2021 sera constitué par un sondage à trois degrés : école, classe, puis tous élèves de petite section de la classe sélectionnée. Pour atteindre ses objectifs, le panel 2021 recueillera des informations sur les thèmes suivants :

- Parcours scolaire des élèves dans l'enseignement primaire et secondaire ;
- Caractéristiques du milieu familial de l'élève : composition, situation par rapport à l'emploi, PCS, niveau de diplôme, revenu, origine, conditions de logement ;
- Degré d'implication des parents dans le suivi de la scolarité de l'enfant ;
- Pratiques éducatives parentales ;
- Opinion des parents sur l'école et le fonctionnement du système éducatif ;
- Modes de garde avant l'entrée en classe maternelle ;
- Niveaux d'acquis cognitifs et socio-affectifs des élèves au début de la scolarité maternelle ;
- Dispositifs pédagogiques dont a bénéficié l'élève.

Le Panel d'élèves de petite section recrutés en 2021 sera constitué d'un ensemble d'enquêtes étalées dans le temps. Il sera observé pendant toute la scolarité pré-élémentaire, élémentaire et secondaire des élèves, soit une durée de près de quinze à vingt ans selon les cas. Ces enquêtes seront orientées dans quatre directions principales :

1°) Une actualisation annuelle de la situation scolaire de l'élève, recueillie par remontées informatiques.

2°) Les acquis des élèves seront mesurés :

- pour l'ensemble des élèves du panel par des grilles d'observation ;
- pour un sous-échantillon d'élèves par un test sur tablette administré dans les écoles.

3°) L'interrogation des familles :

Les informations sur l'environnement familial de l'élève feront l'objet d'une enquête auprès des familles au cours du second trimestre 2022. Cette enquête permettra de connaître les conditions dans lesquelles était gardé l'enfant avant l'entrée en classe maternelle et la manière dont l'élève et sa famille vivent la scolarité en petite section. Elle recueillera également des informations précises sur la composition de la famille et les responsables de l'enfant. Elle se déroulera par Internet ou par voie postale puis, en cas de non-réponse, par téléphone.

4°) L'interrogation des enseignants et des directeurs d'école :

Les informations sur les dispositifs pédagogiques dont a bénéficié l'élève feront l'objet d'une enquête auprès des enseignants et des directeurs d'école par le biais d'un questionnaire auto-administré par Internet.

La situation scolaire des élèves sera actualisée au début de chaque année scolaire.

Quand les élèves seront en école élémentaire et plus tard au collège, la première prise d'information réalisée au début de la scolarité maternelle pourrait être complétée par d'autres mesures des acquis, y compris via le recueil des résultats obtenus aux évaluations nationales (CP, CE1, 6ème).

Les enquêtes à destination des directeurs d'école et des enseignants seront administrées en mai et juin 2022. Elles seront réitérées quand les élèves du panel seront en grande section.

Les familles ayant un enfant dans le panel 2021 seront interrogées une première fois en mars – août 2022. L'enquête sera renouvelée à des moments clés de la scolarité des élèves, *a priori* quand ils auront atteint le CP, ensuite quand ceux n'ayant pas pris de retard auront atteint le CM2. Plus tard, au collège, ces prises d'information pourraient être complétées par une nouvelle interrogation quand les élèves à l'heure auront atteint la classe de troisième.

Un dispositif de concertation à plusieurs niveaux :

- Un Comité scientifique panel 2021. L'architecture générale du dispositif, les instruments de mesure et les résultats lui seront soumis.
- Un groupe de concepteurs constitué d'enseignants, de conseillers pédagogiques et d'inspecteurs, a élaboré les grilles d'observation des élèves ainsi que les applications sur tablettes. Ce groupe de concepteurs a bénéficié de l'appui et des conseils de chercheurs.
- Un groupe de concepteurs, assisté d'un chercheur, dédié aux enquêtes conduites auprès des enseignants et directeurs d'école. Il a été mis en place afin d'élaborer le questionnaire adressé aux enseignants et celui destiné aux directeurs d'école.
- Un Comité de pilotage de l'enquête auprès des familles. Il a pour mission de construire les outils de mesure de l'enquête.

Durant la scolarité élémentaire des élèves, la base de données du panel 2021 sera appariée tous les ans avec Onde afin de récupérer d'une part les données relatives à la scolarité de l'élève (classe, établissement) et d'autre part les données de gestion du panel (données de contact des responsables légaux).

* * * * *

Le Comité du label de la statistique publique émet les recommandations ou observations suivantes :

Remarques générales

- Le présent examen couvre une palette de dispositifs d'enquêtes : les questionnaires d'actualisations auprès des familles qui viennent compléter l'information lorsqu'elle n'est pas retrouvée dans les sources administratives, l'enquête auprès des familles, l'enquête auprès des enseignants et l'évaluation individuelle des enfants. Pour cette dernière enquête, le Comité a pris acte de la façon dont les questions ont été construites en mobilisant des équipes de spécialistes en matière d'évaluation. N'étant pas compétent sur ces sujets, le Comité ne se prononce pas sur la qualité métrologique desdites questions.
- Le Comité salue la qualité de la concertation mise en place par le service.
- Le Comité note que les problématiques sur le handicap pourront être appréhendées *a posteriori*, à partir du suivi des enfants ayant une reconnaissance administrative du handicap, par des appariements. Pour ne pas heurter les parents ayant un enfant en situation de handicap qui pourraient ne pas se reconnaître dans le questionnement de l'enquête, le Comité pense utile que cette information sur les appariements soit indiquée dans les lettres-

avis. De façon plus générale, les appariements envisagés doivent être portés à la connaissance des répondants, dans un souci de transparence et de collecte loyale.

- Le Comité émet un point de vigilance sur les consignes actuelles (ou l'absence de consigne) de gestion du parent répondant. Le premier répondant au questionnaire bloque l'accès du second dès lors qu'il a validé sa saisie. Ceci risque d'introduire une dissymétrie entre les parents (et les deux familles décrites) dans les cas de parents séparés. Le Comité demande au service de préciser les règles qui définissent qui doit répondre au questionnaire famille dans ces cas de parents séparés, voire d'étudier la possibilité de permettre une double réponse décrivant l'environnement familial de chaque parent, l'enfant pouvant partager son temps entre les deux milieux.

Diffusion

- Le Comité note que le service envisage le développement à moyen terme d'une plateforme de mise à disposition gratuite et sécurisée des données individuelles, dont celles du panel, dans le cadre d'un projet Equipex. Il note également qu'en conséquence, la politique générale du service conduit à ne pas déposer ces fichiers au CASD. Cette pratique ne semble cependant pas optimale, car elle est de nature à cloisonner l'usage des données et à complexifier des appariements avec d'autres sources, hors de la sphère éducative.
- Le Comité réitère son regret que les données individuelles ne soient mises au centre Quetelet qu'à l'issue d'un cycle scolaire complet, ce qui s'entend pour les données longitudinales, mais pas pour celles qui ont un usage en coupe transversale. Les chercheurs souhaitant disposer des données relatives à la seule année scolaire 2021-2022 pourront cependant en faire la demande via la signature d'une convention spécifique. *A minima*, le Comité demande que les chercheurs soient informés de cette possibilité par une notice spécifique publiée sur Quetelet.

Méthodologie

- Le Comité s'est interrogé sur la manière dont les pondérations permettront d'assurer une exploitation cohérente et croisée de l'ensemble des volets de l'enquête, du fait notamment de la non-réponse qui peut affecter différemment ces différents volets : parents non-répondants mais élève répondant, enseignant non-répondant pour parent répondant... Il demande au service de documenter de manière précise ce point dans le dossier qui lui sera remis pour le prochain examen de l'enquête.
- Le Comité encourage le service à entreprendre dès cette enquête les travaux de codification en PCS 2020.
- Le Comité a pris note de la taille de l'échantillon prévue pour l'évaluation individuelle des élèves, qui selon le service ne permettra pas une analyse très fine du niveau des élèves.
- *A contrario*, ces évaluations individuelles impliquent une charge non négligeable pour les enseignants, et doivent de ce fait rester dans des limites raisonnables. Le Comité prend acte de la réponse du service selon lequel cette question fait l'objet de discussions spécifiques avec les inspecteurs de l'Éducation nationale. Des pistes d'accompagnement par les ATSEM ont été évoquées.

Questionnaire

- Le Comité invite le service à intégrer dans le questionnaire de la prochaine enquête Famille des questions :
 - permettant de repérer les descendants d'immigrés (3^e génération) ;
 - relatives aux contraintes de temps qui pèsent sur les parents, que ce soit en termes de charge parentale (en demandant les années de naissance des frères et sœurs ou à défaut l'âge du plus jeune enfant) ou de charge professionnelle, de façon à identifier le temps pouvant être consacré à chaque enfant (une piste serait de s'inspirer par exemple de l'enquête eurofound) ;
 - relatives à l'état de santé des enfants.
- Le Comité constate une certaine ambiguïté de la question (A1) sur le mode de garde pour les enfants ayant commencé leur maternelle avant septembre 2021.
- Le Comité invite le service à tenir compte de la diversité des situations parentales en mobilisant une expression du type « l'un et/ou l'autre des parents ».

Cnil

- Les remarques écrites de la Cnil ont été énoncées en séance et transmises aux services, à charge pour lui d'examiner avec son unité juridique et son délégué à la protection des données comment les prendre en compte.

Le Comité du label attribue au panel d'élèves de petite section recrutés en 2021 l'avis de conformité, et par délégation du Cnis, le label d'intérêt général et de qualité statistique, avec proposition d'octroi du caractère obligatoire.

Cet avis est valide pour les années scolaires 2021-2022 à 2023-2024

La présidente du comité du label de la
statistique publique

Signé : Nicole ROTH